

Inscription à l'examen par option défi

Date : _____

Renseignements sur l'étudiant (en lettres moulées)

N° de l'INP (le cas échéant) : _____

Prénom : _____

Nom de famille : _____

Adresse professionnelle

Nom de l'organisation : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Ville/Province : _____

Code postal : _____

Tél. : _____

Télééc. : _____

Courriel : _____

Adresse du domicile

Adresse : _____
(FedEx ne livre pas à une boîte postale)

Ville/Province : _____

Code postal : _____

Numéro de sonnette : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Adresse de correspondance choisie :
 Professionnelle Domicile

Toute correspondance de l'INP sera envoyée à l'adresse choisie.

TITRE DU COURS (sélectionnez un cours seulement)

Législation sur la conformité de la paie

Principes fondamentaux de la paie 1

(Cours préalable : Législation sur la conformité de la paie)

Principes fondamentaux de la paie 2

(Cours préalable : Principes fondamentaux de la paie 1)

Date de début du cours (mm/jj/aa) : _____

* Le formulaire d'inscription ainsi que le paiement au complet (en monnaie canadienne seulement) doivent être reçus au moins 5 jours avant le début du cours. Le matériel didactique imprimé peut être acheté pour 100 \$+ taxes (le matériel de cours électronique (PDF) sera automatiquement fourni avec le cours sans frais supplémentaires).

Résumé des frais d'inscription

Veillez lire ATTENTIVEMENT avant de choisir les frais d'inscription.

- **Membre actuel de l'INP** : vous êtes membre en souscrivant à une adhésion à titre de membre individuel ou par l'intermédiaire de votre organisation.
- **Nouveau membre et cours** : Si vous n'êtes pas un membre actuel, vous devez choisir cette option. En choisissant cette option, 105\$ (taxes en sus) de vos frais d'inscription seront appliqués à une adhésion d'un an avec l'INP, à titre de membre candidat, renouvelable chaque année. Pour plus d'information sur l'adhésion, consultez www.paie.ca

PAIEMENT

Montant joint (avec taxes): _____

(Voir le tableau de FRAIS D'INSCRIPTION ci-dessous. Nous n'acceptons pas de chèque postdaté.)

Chèque : personnel organisationnel mandat poste

Payable à : L'Institut national de la paie

Carte de crédit : Visa MasterCard Amex

Veillez noter que nous n'acceptons pas les paiements par Visa/ MasterCard Débit.

N° de la carte de crédit : _____

Date d'expiration : MM _____ AA _____
 Personnelle Organisationnelle

Nom du titulaire de la carte : _____

Signature du titulaire de la carte : _____

N° de TPS/TVH : R100769918 / N° de TVQ : 1013458720

Veillez remplir ce formulaire et nous le retourner avec informations de paiement.

L'Institut national de la paie
1600-250 Rue Bloor Est
Toronto ON M4W 1E6

Par télécopie : 416-487-3384

Par courriel : accreditation@paie.ca

Téléphone : 416-487-3380/1-800-387-4693 poste : 273

Chèques sans provision : Des frais de 25 \$ s'appliqueront sur tout chèque sans provision ou toute opposition. L'INP ne fournira aucun autre service avant la réception du paiement des frais pour chèque sans provision.

Politique régissant la protection de la vie privée : L'INP ne vend, n'échange, ne divulgue aucuns renseignements privés à de tierces parties. Toutefois, elle diffuse des renseignements touchant des produits et services d'organisations partenaires d'intérêt possible aux professionnels de la paie (p. ex. mises à jour législatives, activités de l'INP, programmes de perfectionnement professionnel).

Je ne désire pas obtenir de tels renseignements de l'INP.

Informations sur les retraits

- Les étudiants inscrits à l'option défi n'ont pas la possibilité de transférer, d'abandonner le cours.
- Les frais d'adhésion ne sont pas remboursables.

Frais d'inscription (Veillez cocher UNE SEULE case.)		TPS de 5 % (AB, BC, MB, NT, NU, SK, YT)	5 % de TPS + 9.975 % de TVQ (QC)	TVH de 13 % (ON)	TVH de 15 % (NB, NL, NS, PE)
<input type="checkbox"/> Membre actuel de l'INP	489,00 \$	513,45 \$	562,23 \$	552,57 \$	562,35 \$
<input type="checkbox"/> Nouveau membre et cours**	594,00 \$	623,70 \$	682,95 \$	671,22 \$	683,10 \$

* Si vous ou votre entreprise avez droit à une exemption à la TPS, une lettre d'exemption doit être produite.

** Les frais comprennent l'inscription au cours, aux examens et une adhésion d'un (1) an auprès de l'INP.